

COMMUNE D'ARREST**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
en date du 16 avril 2021**

Le seize avril deux mille vingt-et-un, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Armel BOUCHARD, Maire, à la salle des fêtes. Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Mme Amandine FORESTIER ayant donné procuration à M. Davy PACQUES, et de M. Gaylord DEBURE ayant donné procuration à M. Julien CAILLET. Mme Hélène HENOQCQUE qui avait donné procuration à Mme Francine FOURNIER rejoint la réunion avant le vote du budget. Mme Aurore BARETTE est désignée comme secrétaire.

La tenue à huis-clos de la séance du conseil municipal, compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire, est votée à l'unanimité.

M. le Maire annonce qu'il a reçu fin février dernier un courrier de démission du conseil municipal de M. Patrick FERNANDES.

Quelques points de la précédente réunion de conseil sont abordés. Mme Bénédicte FOUQUEMBERG signale que les conseillers n'ont toujours pas été destinataires d'un plan reprenant l'implantation future du monument aux morts, comme il avait été demandé lors de la réunion du 13 novembre ; cette projection sera redemandée au cabinet V3D. (Un plan et une photo montage sont envoyés par mail aux conseillers municipaux le 22 avril).

Mme FOUQUEMBERG demande si le coût du colis des aînés de fin d'année a été calculé. Ce montant est transmis par mail aux conseillers par M. Julien CAILLET, après la réunion : 2020 = 39.10 € par colis (sac gratuit) – 2019 = 32.50 € le colis (sac à 0.89 €).

Mme FOUQUEMBERG demande si des renseignements ont pu être obtenus concernant la dératisation. M. le Maire répond que les entreprises spécialisées peuvent utiliser des produits plus puissants et plus efficaces, mais qu'elles doivent dans ce cas intervenir elles-mêmes chez les administrés concernés et à leur demande, ces interventions leur étant bien sûr facturées. Ces sociétés proposent de plus de piéger les égouts, mais le problème dans notre village concerne plutôt des rongeurs venant des champs. Ces informations seront reprises dans le Bidayen.

Mme FOUQUEMBERG demande ce qu'il est advenu du projet de renouvellement du tapis de chaussée de la rue de la Courte Cavée avec la CABS. Ces travaux impliquaient des aménagements au niveau des trottoirs à la charge de la commune, et le projet d'aménagement de la place s'y est pour le moment substitué.

Le compte-rendu de la précédente réunion est voté à l'unanimité.

I- BUDGET PRINCIPAL M14 2021

La proposition de budget 2021 vue en commission des finances le 9 avril dernier est présentée au conseil municipal.

La section d'investissement, liée aux projets de la commune et à son patrimoine, inclut tout d'abord les dépenses et recettes non réalisées en 2020, suite au vote du compte administratif en mars dernier (175 122 € de dépenses et 70 400 € de recettes). Les dépenses sont pour la majeure partie celles concernant la nouvelle mairie et l'enfouissement des réseaux sur la place Augustin Delahaye. Les recettes représentent le solde de DETR correspondant à la mairie. Le déficit d'investissement voté au CA 2020 est de 63 234.90 €, et l'affectation du résultat à 167 956.90 €.

La section d'investissement reprend également le projet d'effacement de réseau pour la rue Basse Boulogne. M. Davy PACQUES explique que le montant a été ramené par la FDE à 62 900 €, contre les 72 000 € prévus initialement (mais qui restent inscrits au budget). Un emprunt de 30 000 € sur une courte période pourrait être contracté pour financer cette dépense, l'autre moitié étant financée par l'excédent de la commune. Des propositions d'emprunt seront demandées à des organismes bancaires, et soumises par la suite au conseil municipal.

Sont également prévus en investissement des crédits d'ameublement pour les salles de la nouvelle mairie (5 000 €), 2 500 € pour une borne incendie en fin de vie (devis à venir), 1 700 € pour la tondeuse, 8 100 € pour le chauffage de l'église. 10 800 € correspondant au rejointoiement de trois piliers et deux murs de l'église en vue du remplacement d'un vitrail vétuste par l'association Rénov'Eglise sont également inscrits ; l'éventuel projet de travaux sur la totalité de l'église et des

vitreaux sera étudié par la suite. 10 000 € sont prévus pour rembourser le FPIC encaissé en 2020, 2 000 € pour des dépenses imprévues, et 18 200 € pour le remboursement du capital des emprunts en cours. Un total de 368 656.90 € de dépenses est donc inscrit en section d'investissement.

Pour ce qui est des recettes, 6 000 € devraient être obtenus de la Poste pour l'aménagement de la nouvelle agence postale. 700 € pour les défibrillateurs (si 30% d'aide, 1 800 € si 80% d'aide). 6 700 € de la Paroisse pour le chauffage de l'église, 2 700 € du Département pour les murs. 35 000 € basés sur la première estimation ont été inscrits pour l'emprunt de l'effacement rue Basse Boulogne (il a été précisé ci-dessus qu'un emprunt de 30 000 € devrait finalement suffire). 40 000 € correspondent au FCTVA de l'année n-1, 3 500 € aux droits de mutation, 1 200 € à un amortissement en cours. Manque au final à ce total de recettes de 334 156.90 € la somme de 35 000 € à prélever sur le fonctionnement. La section d'investissement s'équilibre alors à la somme de 369 156.90 €.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune. Lecture est faite des différents articles la constituant et des montants prévisionnels inscrits. Il est précisé que si le budget est détaillé par article, il est en fait voté par chapitre.

Les subventions aux organismes de regroupement (syndicats) restent identiques à 2020 et s'élèvent à 5 800 €. Les subventions aux associations restent les mêmes qu'en 2020 (5 700 €).

La somme de 20 000 € est cette année placée dans l'enveloppe voirie de la CABS ; elle s'ajoute aux sommes à verser annuellement par la commune (Ecole 7 604 €, SDAU 124 €, SDIS 19 836 €, Lycée du Vimeu 1 095 €, SIAEEV 5 022 €, Invest école cantine 3 469 €, Taxe de séjour 414 €, Compensation initiale – 14 288 €, et un éventuel premier remboursement d'emprunt pour les travaux du centre 6 725 €).

L'enveloppe voirie qui s'élève à 330 000 € financera donc plus de la moitié de l'aménagement de la place. La CABS passera en cours d'année un emprunt pour le delta restant à la charge de la commune, laquelle remboursera l'organisme intercommunal chaque année sur sa compensation.

Le point est fait sur les emplois communaux. Il est notamment évoqué le fait que depuis la crise sanitaire, Mme DUFRIEN ne peut plus intervenir auprès des aînés ; Madame DUFRIEN pourra effectuer du ménage dans les locaux de la nouvelle mairie afin de compenser les heures qui continuent d'être payées sans être réalisées.

Les autres dépenses sont énumérées et détaillées pour certaines.

Côté recettes, les taux d'impositions incluent désormais la réforme de la taxe d'habitation. Les communes ne disposent plus désormais que de la taxe foncière sur le non bâti, avec le même taux qu'en 2020, et la taxe foncière sur le non bâti (le taux départemental étant désormais transféré à la commune et s'ajoutant à celui existant). Ainsi, le conseil municipal vote un FB à 47.71%, et un FNB à 42.17%. Un mécanisme de coefficient correcteur réduit au final la part communale d'imposition pour arriver à un total de recettes d'imposition sensiblement identique à 2020 = 276 552 € cette année (allocations compensatrices de 33 288 € et de 14 011 € incluses), contre 276 075 € en 2020. Les différents tarifs et loyers communaux ne sont pas augmentés.

La section de fonctionnement s'équilibre au final à la somme de 541 912.45 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote avec 11 voix « pour » et 3 voix « contre » (Mmes Bénédicte FOUQUEMBERG, Francine FOURNIER et Hélène HENOCQUE) le budget M14 2021.

II- BUDGET ASSAINISSEMENT M49 2021

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget assainissement 2021 qui s'équilibre à la somme de 40 634.30 € en section d'investissement, et à la somme de 254 330.51 € en section d'exploitation. Le tarif au mètre cube et le prix de l'abonnement restent les mêmes qu'en 2020 (1.79€/m³ - 34€/an). Une différence importante existe entre les eaux traitées par la station de St-Valery-sur-Somme et payées par la commune, et le volume des eaux facturées aux usagers (rejets d'eaux pluviales dans le réseau ? infiltrations ?). Ce problème et les éventuelles solutions à envisager devront être inclus dans le futur contrat d'affermage.

Le cabinet d'assistance VERDI demande au conseil municipal de prendre deux délibérations nécessaires au déroulement de la procédure en cours. Il a, à cette occasion, établi un rapport démontrant que le mode de gestion le plus adapté à la commune est la concession de services.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide donc d'approuver le principe de renouvellement de l'exploitation du service public d'assainissement dans le cadre d'une Délégation de Service Public (contrat de concession). Une procédure de publicité, permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes, sera lancée. Monsieur le Maire est autorisé à engager ladite procédure et les dépenses nécessaires.

La commission visée à l'article L.1411-5 du Code des Collectivités Territoriales appelée à donner son avis sur les candidatures et offres faites est également constituée, M. le Maire y siégeant de droit, en qualité de président :

Titulaires :

- M. Julien CAILLET
- M. Christophe BOULET
- Mme Hélène HENOCQUE

Suppléants :

- M. Serge FLET
- M. Sylvain OSERET
- Mme Aurore BARETTE

III- QUESTIONS DIVERSES

Passerelle de télérelevé

M. Davy PACQUES fait part au conseil municipal de la demande émanant de la société BIRDZ (Puteaux), visant à implanter une passerelle nécessaire au télérelevé des compteurs d'eau sur un site (bâtiment) communal. Différentes implantations existant dans le secteur sont montrées aux conseillers. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer la convention fixant les règles les obligations de chacune des parties. Une visite technique de différents sites sera entreprise par l'opérateur et un dossier technique sera établi à la suite, pour validation par l'hébergeur.

Fleurissement

M. Christophe BOULET fait le point avec M. Sylvain OSERET sur les différents aménagements entrepris depuis la dernière réunion de conseil. Des photos ont été transmises aux conseillers par mail. La majeure partie de l'arrosage devra être effectué par les employés communaux qui ont l'équipement nécessaire, les conseillers pouvant se charger de certains secteurs proches de leur habitation.

PrEST

M. Davy PACQUES explique que la Communauté d'Agglomération Baie de Somme entreprend une nouvelle démarche pour la jeunesse avec l'élaboration d'un Projet Educatif, Social Territorial ; un diagnostic doit être réalisé avec l'ensemble des 43 communes du territoire. La CABS, qui souhaite organiser une réunion d'échange avec chacun, a au préalable transmis un questionnaire que les conseillers sont invités à compléter. M. Sylvain OSERET est désigné comme référent titulaire Mme Hélène HENOCQUE suppléante. Cette première réunion qui se déroulera le 23 avril pour Arrest.

IV- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Audrey BARETTE évoque le problème de chauffe-eau et le fait qu'il n'y ait pas d'eau chaude à l'école pour que les enfants se lavent les mains. M. le Maire contactera Mme DORION à ce sujet.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG demande où en sont les travaux prévus au niveau du couloir de l'école. M. Davy PACQUES explique que les techniciens de la CABS sont venus sur place, que la commune a fourni les plans demandés, mais qu'il n'y a pas de nouvelles à ce jour de cette réorganisation du couloir, concernant notamment les toilettes.

Mme FOUQUEMBERG demande si une autorisation a été déposée pour le mur en parpaing qui a été monté au n° 38 rue de Catigny. Un dossier a été déposé pour ce mur, pas encore pour les aménagements qui semblent entrepris à l'intérieur. Mme FOUQUEMBERG s'interroge également quant aux travaux entrepris chez M. Mme WEBER. M. le Maire répond qu'un permis a été accordé ; il leur sera demandé d'afficher leur autorisation sur place.

M. Serge FLET signale le mauvais état de la chaussée et la présence de trous, notamment sur la place. M. le Maire explique qu'il est toujours très difficile d'obtenir de l'enrobé de la CABS, et les quantités sont toujours très réduites. Cet après-midi, une équipe du Département rebouchait cependant quelques trous sur la place.

M. le Maire précise que les travaux d'aménagement du centre devraient débuter en juin, pour trois mois ; le mois de mai servira à mettre en place les réglementations de circulation et à prévenir

les usagers, agriculteurs et commerçants. Une déviation sera mise en place par le Conseil départemental.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG rappelle que le conseil ne s'est pas encore prononcé sur les matériaux retenus concernant certaines options. Cela viendra ultérieurement. Mme FOUQUEMBERG déplore que les travaux s'engagent donc alors que l'emplacement du monument aux morts n'a pas été précisément défini.

Mme Hélène HENOCQUE signale que le banc rue de Haut est trop bas d'un côté, à cause du sol pentu à cet endroit. Mme HENOCQUE explique également que le dépôt de la rue de Bas semble être utilisé comme décharge par certains. Mme HENOCQUE s'interroge quant au terrain de pétanque. M. le Maire répond qu'il pourrait être réduit, et qu'un autre terrain pourrait être créé vers le stade. Une commission sera organisée.

Mme Aurore BARETTE signale un tas de débris derrière la station de refoulement.

Mme Francine FOURNIER évoque le problème des sacs poubelles que certains administrés laissent toute la semaine à l'extérieur et qui s'éparpillent sur le domaine public.

M. Serge FLET évoque l'état de certains talus.

M. Davy PACQUES fait part au conseil municipal des interrogations de M. Patrick GODART. Pour ce qui est du télérelevé des compteurs d'eau, la question a été vue précédemment. Pour ce qui est de l'enduit mal réalisé sur la nouvelle mairie, l'entrepreneur souhaitait encore laisser sécher cet été afin de voir l'évolution. Une réserve ayant été déposée, l'entreprise devra de toute façon résoudre le problème, même s'il ne semble pas possible de projeter une nouvelle couche d'enduit. Enfin, pour ce qui est de l'incidence du budget qui vient d'être voté par la CABS (le 13 avril) pour notre commune et les Arrestois, il est trop tôt pour en connaître la réponse.

